

Instruction à domicile : un regard scientifique sur les motivations des parents

Interview : Anne LEBLANC

Le nombre d'enfants scolarisés à domicile est en augmentation. Comment expliquer ce phénomène ? Que nous apprend-il ? Doit-on notamment y voir un questionnement par rapport à nos modes de vie contemporains ? « entrées libres » donne la parole à **Alice TILMAN**, doctorante FNRS à l'UCLouvain, qui s'intéresse particulièrement à ces questions.¹

Le phénomène de l'enseignement à domicile semble en augmentation en Belgique francophone... Disposons-nous de données fiables permettant de quantifier ce phénomène ?

Alice TILMAN : Oui, ce phénomène est en pleine expansion. En FWB, on dispose de chiffres fiables depuis qu'une déclaration d'Enseignement à Domicile a été rendue obligatoire en 2008. Cette initiative a permis à l'Administration de recenser et de suivre l'évolution du nombre d'enfants instruits en famille, mais également d'implémenter une supervision de chaque enfant et adolescent concerné. La régulation de l'Enseignement à Domicile en vigueur nous permet donc d'attester que le nombre d'enfants instruits à domicile en FWB a plus que doublé en dix ans : les effectifs sont passés de 502 pour l'année scolaire 2008-2009, à 1122 en 2018-2019.

Je lis souvent dans les médias qu'il s'agirait de minimiser cette augmentation, car ces chiffres absolus ne représentent en fin de compte qu'une infime proportion de la population en âge scolaire (environ 0,1%), ou encore parce qu'une partie de cette croissance pourrait être expliquée par la mise en place d'un suivi administratif plus efficace.

Je souhaite cependant préciser que cette expansion du recours à l'enseignement à

domicile s'inscrit dans une tendance plus large, globale même, qu'on observe dans de nombreux autres pays, y compris chez nos voisins européens. L'expansion qu'on constate en FWB ne peut donc pas se résumer aux conséquences d'un contrôle administratif plus strict. Ces chiffres sont au contraire emblématiques de l'émergence d'un nouveau mode d'enseignement, qui fait sens pour de plus en plus de parents chez nous, mais également aux quatre coins du globe.

Votre recherche est qualitative et porte sur les motivations. On lit souvent que le choix de l'école à domicile relève de motivations religieuses. Est-ce aussi votre constat ou identifiez-vous d'autres motivations ?

AT : La question des motivations religieuses est effectivement récurrente dans les articles de presse qui parlent de l'école à la maison. Jusqu'à présent, mes observations vont plutôt dans le sens de relativiser la prépondérance de ces raisons, ou leur caractère déterminant dans les décisions des parents de « passer le cap » de l'IEF. J'identifie un panel de motivations très vaste, dont font partie les motivations religieuses, mais elles n'occupent pas l'avant de la scène et agissent plutôt en toile de fond.

Il m'est évidemment impossible de connaître les situations de toutes les

familles qui ont choisi l'IEF dans notre contexte. Je peux cependant mentionner que les parents croyants articulent leur souhait d'éduquer leurs enfants selon des valeurs religieuses de la même façon que les parents non croyants qui motivent leur choix en termes de valeur. J'en déduis que ce qui est le plus déterminant pour ces deux groupes de parents, c'est plutôt la possibilité que leur offre l'IEF de réinjecter du sens et des valeurs cohérentes dans l'éducation de leurs enfants, peu importe les référentiels (religieux ou non) sur lesquels ils s'appuient.

Comment qualifier d'un point de vue socio-économique ou socio-culturel les familles qui optent pour l'enseignement à domicile ?

AT : Il n'existe malheureusement pas de données exhaustives et accessibles qui pourraient nous renseigner de manière fiable sur le profil des familles IEF dans notre contexte. Je ne peux donc me référer ici qu'à la littérature produite dans d'autres pays et à mes observations personnelles. Mon premier élan est de dire qu'on retrouve toutes sortes de profils différents au sein de la communauté IEF, pour rappeler que même si ce mode d'éducation est souvent choisi par une frange de la population dotée en capitaux (principalement culturels, mais aussi économiques et sociaux), il n'y est pas exclusivement réservé.



Ce choix signifie-t-il un rejet « radical » de l'institution scolaire de la part de ces familles ou est-ce plus nuancé ?

AT : C'est effectivement beaucoup plus nuancé. Je pense que pour certaines familles qui ont vraiment fait l'expérience de gros accrocs avec l'école, qui débouchent sur de l'incompréhension et de la colère, on peut appréhender ce choix de l'IEF comme une forme de *rejet* de l'institution scolaire, au moment où l'eau fait déborder le vase. Mais ce qu'il est intéressant de constater dans le cas de ces familles pour qui le retrait de l'école a parfois été précipité, c'est que ce *rejet* momentané – qu'on peut qualifier de choix *néгатif*, peut se transformer en un réel projet éducatif à la maison – désormais considéré comme un choix *positif*, qui se perpétue d'année en année.

Dans tous les cas, je parlerais plutôt de déceptions qui amènent à une prise de distance vis-à-vis de l'institution scolaire, plutôt que de *rejet* « radical ». Les familles que j'ai eu la chance de rencontrer jusqu'ici insistent en effet sur le fait qu'elles ne se positionnent pas *contre* l'école, mais qu'elles essaient plutôt de construire leur propre alternative

(qu'elles disent ne pas pouvoir convenir à tout le monde, à l'instar de l'école). Les motivations des parents ne sont donc pas nécessairement toujours articulées autour d'une critique de l'enseignement tel qu'il est organisé chez nous mais sont plutôt emblématiques de nouvelles ouvertures. Les familles découvrent, innovent, investissent et aménagent de nouveaux espace-temps éducatifs, de nouveaux modes de vie, en parallèle ou en lisière de l'institution scolaire.

Pensez-vous qu'il y a un lien entre ce phénomène et l'apparition d'initiatives visant à la création d'écoles privées en Belgique francophone ?

AT : Oui, je pense que comme certaines écoles dites « privées » qui voient le jour, l'instruction à domicile s'inscrit dans un mouvement de création d'alternatives à plus petite échelle. On peut d'ailleurs constater que certains parents autrefois adeptes de l'IEF sont à l'origine de certains de ces projets d'école. On peut aussi imaginer que d'autres parents qui pratiquent actuellement l'instruction à domicile soient en recherche de structures d'enseignement qui conviendraient mieux à leurs aspirations, mais qui n'existent pas (encore) ou auxquelles ils

n'ont pas accès. Pour d'autres familles, l'instruction à domicile n'est pas un choix en dépit de mieux, c'est un véritable projet d'éducation et de vie, impensable donc d'abandonner l'IEF même si l'école de leurs rêves venait à ouvrir au coin de la rue.

Ce phénomène, marginal, doit-il nous interroger sur la conception de la forme scolaire au XXI^e siècle ?

AT : Oui, il est clair que beaucoup de familles IEF cassent les codes qui correspondent à la forme scolaire. Mais je trouve aussi important de mentionner que certains parents reproduisent certains de ces codes, à la maison. Ici je veux simplement insister sur le fait que la critique que cette alternative éducative adresse à l'école de par sa simple existence, ne se cantonne pas à l'interpeller sur sa forme. Elle questionne aussi les missions de l'école qui dépassent le domaine des apprentissages, et qui touchent aux normes, aux valeurs, au sens et au type d'humain et de citoyen qu'elle tend à former. ■

1. L'enseignement à domicile est souvent aussi appelé « Instruction En Famille » (IEF)